

Affaire Centurion : auditionné mardi 19 septembre, Thierry Mbulamoko prêt à tout débattre à la Cour de cassation

P. 12

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 785 du mercredi 20 au jeudi 21 sept 2023

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

Elections, Monusco, agression du Rwanda...

Tshisekedi à l'ONU : dire toute la vérité au Monde

P. 2

Suka na Boule!

RENDEZ-VOUS
VENDREDI 29 SEPTEMBRE

SUR NOTRE SITE INTERNET
www.sukanaboule.cd

POUR DÉCOUVRIR
LES 520 PROJETS RETENUS
SUR 22.253 SOUMISSIONS.

Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter icons | sukanaboule

P. 8

PARLONS-EN

Au-delà du rituel

ECONEWS

Le séjour new yorkais de Félix Tshisekedi à la 78^{ème} session de l'assemblée générale des Nations Unies ne sera pas de tout repos. Loin de là. Outre l'exercice devenu rituel de la dénonciation du Rwanda dont l'armée occupe depuis un an des pans entiers de la province du Nord-Kivu, les soucis ne manquent pas au pays. De fortes pressions sont exercées sur le gouvernement à la suite de l'arrestation et la mise sous mandat d'arrêt provisoire du journaliste Stanis Bujakera.

Des organismes nationaux et internationaux de défense des droits humains et de la liberté de presse sont montés au créneau, faisant entendre à grand bruit leur...
(Lire en page 2)

Nord-Kivu : mis à la disposition de la justice, Constant Ndima part, Peter Cirimwami arrive P. 3

Abidjan accueille, les 20 et 21 septembre 2023, la 9^{ème} édition du réseau MAKUTANO P. 5

Elections, Monusco, agression du Rwanda...

Tshisekedi à l'ONU : dire toute la vérité au Monde

Le Président de la République, Félix Tshisekedi Tshilombo, intervient ce mercredi 20 septembre à la tribune de la 78^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies. C'est l'occasion pour le Chef de l'Etat de rappeler au Monde toutes les atrocités imposées depuis une vingtaine d'années à la République Démocratique du Congo et à son peuple. Le Monde le con-

Prenant part à la 78^{ème} session de l'assemblée générale des Nations Unies, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, devrait prendre la parole ce mercredi 20 septembre devant les quelque 193 chefs d'Etat et de gouvernement présents à New York. Un dernier exercice du genre de son premier mandat finissant. Au-delà du rituel annuel à l'étiquette protocolaire bien huilée au timing rigide d'environ 15 minutes, Félix Tshisekedi aura à batailler fort pour répéter et faire admettre par la énième fois à l'aréopage onusien l'évidence de l'agression dont son pays est l'objet de la part de son voisin rwandais depuis plus d'une année.

Du haut de la tribune des Nations Unies, Félix Tshisekedi aura pleinement conscience d'une forme de lassitude qui s'est emparée des représentants des pays qui, dans l'entre-deux sessions, ont clairement condamné la présence militaire rwandaise en RDC, incitant Kigali à cesser son soutien à la «rébellion» du M23 et à se conformer aux processus dits de Luanda et de Nairobi incitant à un cessez-le-feu, au désarmement et le cantonnement des éléments du M23 débarrassés de leur soutien rwandais.

Sans préjudice du contenu des discours, dont seul le Chef de l'Etat détient le se-

cret, il n'est pas déplacé d'imaginer que Félix Tshisekedi ne devrait pas ménager certaines puissances occidentales qui affichent une ambivalence paralysante face aux atrocités régulièrement enregistrées dans les secteurs occupés des territoires de Rutshuru et de Masisi au Nord-Kivu.

UN LABORIEUX EXERCICE D'EQUILIBRISME

En effet, les condamnations du Rwanda clairement exprimées par les Etats-Unis (et le MONUSCO) comportent toujours une incise invitant le gouvernement de Kinshasa à abandonner tout appui aux rebelles rwandais des FDLR et à ne pas engager des opérations militaires conjointes avec eux; des affirmations que Kinshasa a toujours rejetées. Ce faisant, l'on conçoit que Paul Kagame prend prétexte de ces positions américaines pour justifier la présence de ses troupes aux côtés du M23 au nom d'un insidieux «droit de poursuite».

Il est également probable que Félix Tshisekedi ne manquera pas de porter à la connaissance de l'assemblée générale son ressentiment vis-à-vis de la force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) dont l'apathie et une forme de collusion avec les M23-RDF est régulièrement dénoncée par son gou-

vernement, et sa volonté de voir les Kényans, Ougandais mettre fin à leur présence sur le sol congolais, faute de résultats. Une démarche qui ne semble pas emporter l'assentiment des ses alliés devenus encombrants et qui affichent la volonté de prolonger leur présence dans une région riche en ressources minières.

La 78^{ème} session de l'assemblée générale de l'ONU offre ainsi à Tshisekedi l'opportunité de se trouver de nouveaux alliés dans un jeu d'équilibre où l'apathie, voire la duplicité des puissances les plus influentes conduisent à l'enlèvement et à la poursuite de l'occupation d'une partie du territoire congolais.

LA FORCE REGIONALE DE L'EAC EN BALLOTAGE

De New York, le Chef de l'Etat reste en effet conscient que la prorogation pour une nouvelle période de trois mois le 5 septembre du mandat de la force de l'EAC a été mal reçue au sein de l'Exécutif congolais. Elle passe d'autant plus mal que la plupart de ses collaborateurs seraient plutôt pour le déploiement de troupes de la SADC.

Parmi les responsables les plus critiques à l'égard du maintien de la force de l'EAC figure le puissant vice-premier ministre en charge de la Défense nationale.

ECONES

Selon des sources s'exprimant sous le sceau de l'anonymat, Jean-Pierre Bemba ne mâcherait pas ses mots en privé sur le bilan désastreux de la force de l'EAC qui affiche une complaisance et une collusion avec le M23 soutenu par Kigali.

Recevant la sous-secrétaire d'Etat américaine Victoria Nuland au début du mois d'août, Félix Tshisekedi lui-même avait répété son intention de ne plus renouveler le mandat de la force régionale, exprimant son vœu de la voir entamer rapidement son retrait.

Mais il a dû faire volte-face certainement à l'instigation du président burundais Evariste Ndayishimiye, mettant du coup en veilleuse le déploiement projeté des troupes de la SADC bien que la perspective de leur déploiement n'a pas été formellement abandonnée.

A New York, Félix Tshisekedi pourra compter sur le soutien du voisin burundais avec lequel il vient de conclure un accord militaire aux termes duquel Bujumbura aura la latitude de déployer de nouvelles troupes en RDC en sus de celles déjà présentes depuis plus d'une année, celles-ci étant appelées à opérer hors mandat de l'EAC et qui auraient vocation à rester sur le sol congolais après le retrait de cette dernière.

Que doit dire Félix Tshisekedi ce mercredi ? Parole aux experts

Le Président de la République, Félix Tshisekedi, s'exprime ce mercredi à 21 heures, heure de Kinshasa, à la tribune des Nations Unies. Que doit-il dire en priorité tenant compte des enjeux nationaux et mondiaux? Les spécialistes des relations internationales, des questions politiques et de développement se sont exprimés au micro de l'ACP.

Pour le spécialiste des questions géostratégiques Laurent Tunina, internationaliste et enseignant à l'université, le Président Félix Tshisekedi devra axer son discours sur la question liée à la sécurité, en cette

période où la guerre contre le M23 secoue la partie Est du pays : «*Pour le président de la République, au menu, il va aborder plusieurs questions, notamment, la question relative à son mandat. Il va beaucoup mettre l'accent sur la question sécuritaire qui est en train de déranger la partie Est de la RDC. Il va construire son discours sur une approche, qu'on appelle approche Nexus qui consiste à étudier les questions relatives à la paix, la sécurité et la stabilité. Donc, le président de la République va faire un discours bilan.*».

Sur la question du départ de la Monusco, Lau-

rent Tunina estime que le Président de la République ne doit pas brusquer les choses : «*Prendre le risque de chasser la MONUSCO, ça va être très tôt pour moi. Je pense que le président de la République ne prendra pas ce risque-là. C'est vrai que la Monusco ne nous a pas donné le paradis, mais au moins, elle nous a permis d'éviter de connaître l'enfer. Donc, pour que la MONUSCO puisse partir, il faudrait que la RDC ait la capacité d'agir, d'empêcher d'agir et de faire agir. Voilà !*»

Pour le politologue Christian Moleka, coordonnateur de la dynamique des politologues de la RDC, le Chef de l'Etat doit faire preuve de tact dans la question du retrait des troupes de la Monusco : «*Je crois qu'il y a un double enjeu. Il y a un enjeu intérieur, nous sommes à quelques mois des élections. Il y a l'opinion intérieure dans l'Est qui est assez remontée sur la MONUSCO, donc, appuyer sur une question qui intéresse l'électorat, est un enjeu politique.*

(Suite à la page 3)

PARLONS-EN

Au-delà du rituel

(Suite de la Une)

désapprobation face à la restriction des libertés individuelles qui vont crescendo à mesure qu'approchent les échéances électorales de décembre. Le procès devant la justice militaire de Salomon Kalonda, un civil, proche collaborateur de Moïse Katumbi, l'un des candidats déclarés à l'élection présidentielle, n'est pas non plus de nature à apaiser les esprits d'alliés éventuels d'un régime qui durcit le ton à un trimestre des élections générales.

Félix Tshisekedi était dans les airs quand, à Goma, les autorités provinciales procédaient à l'inhumation de la soixantaine de corps des victimes de la tuerie des membres d'un groupe religieux par la Garde républicaine le 30 août. Une cérémonie organisée à la va-vite sans l'accord des familles des victimes qui n'avaient pas été préalablement identifiées. Quarante-huit heures après, la tension n'était pas retombée dans une ville traumatisée et qui accorda peu de crédit au procès en cours, où comparaissent six militaires dont officiers supérieurs.

La conséquence de cette tragédie est traduite par le rappel à Kinshasa «pour consultation» du gouverneur-militaire, le lieutenant-général Constant Ndima, et son remplacement à titre intérimaire par le général-major Peter Cirimwami, jusqu'alors commandant des opérations Sukola 2. Seulement, il s'observerait en sourdine une sorte de confusion, ce dernier ayant été signifié de sa prise de fonction par le ministre de la Défense, alors que son prédécesseur l'avait été par... le ministre de l'Intérieur.

Autant d'écheveaux que le chef de l'Etat est appelé à dénouer en urgence, sans compter la dépréciation continue de la monnaie nationale qui rend l'accessibilité aux biens et services des plus aléatoires. Mais aussi, l'impossibilité de voyager après la faillite de Congo Airways, la compagnie aérienne nationale, rendant quasi impossible la connexion interprovinciale.

Nord-Kivu : mis à la disposition de la justice, Constant Ndima part, Peter Cirimwami arrive

Au Nord-Kivu, province placée toujours en état de siège, la page du gouverneur-militaire, le lieutenant-général Constant Ndima, est définitivement tournée – en tout cas pour l’instant. Le gouverneur-militaire paie le prix de sa participation présumée au massacre d’une cinquantaine de Congolais, le 30 août 2023 à Goma. Depuis lors, un procès a été ouvert à la Cour militaire du Nord-Kivu dans lequel comparaissent deux colonels et quatre soldats de 2^{ème} classe du détachement de la Garde républicaine (GR) au Nord-Kivu. Pour l’instant, tous les faisceaux convergent vers Constant Ndima, à l’époque gouverneur-militaire et chef des opérations des FARDC dans le Nord-Kivu.

Rappelé à Kinshasa pour « consultation », Constant Ndima ne pourra vraisemblablement plus rejoindre son poste de Goma. D’ores et déjà, son remplacement a été acté par la nomination du général-major Peter Cirimwami au poste de gouverneur-militaire ad intérim. Il a

été installé à ses fonctions, le mardi 19 septembre 2023.

Qui a donné l’ordre ? A quel moment et pourquoi l’armée a-t-elle tiré sur des civils ? Après deux semaines d’un procès agité, les questions demeurent sur la mort de plus de cinquante personnes le 30 août à Goma.

Les témoins appelés à la barre de la Cour militaire du Nord-Kivu, qui juge depuis le 5 septembre six militaires dont deux officiers, ont jusqu’à présent battu en brèche la version officielle sur les circonstances de ce massacre, qui a provoqué un regain de tension à Goma, au cœur d’une région en proie aux violences armées et rébellions. Quant à Constant Ndima, c’est fort possible qu’il soit appelé dans les tout prochains jours devant la Cour militaire qui siège à Goma. Sa comparution est en téléchargement. Arrêt sur images.



Le nouveau gouverneur-militaire du Nord-Kivu, le général-major Peter Chirimwami



Le gouverneur-militaire du Nord-Kivu (au milieu)

Que doit dire Félix Tshisekedi ce mercredi ? Parole aux experts

(Suite de la page 2)

Ensuite, il y a un autre enjeu, ce que nous sommes dans un pays qui a besoin de logistique pour les élections, la MONUSCO a toujours été un allié important pour la logistique électorale. On voit tout ce qu’on a aujourd’hui comme problème autour de Congo Airways. Oui, il faut tacler les partenaires tout en ménageant également la possibilité de les garder. Donc, il va insister sur un départ programmé, pour éventuellement, un plan qui peut s’aligner pour une année ou deux, et très flexible du reste, qui démontrera à la fois de la volonté du gouvernement de répondre à une opinion intérieure, mais également, sur le pragmatisme qui appelle à la fois à un besoin de la logistique, mais également, besoin de contingence sur terrain des forces de MONUSCO».

Dans ce monde en pleine mutation, la RDC devra aussi chercher à jouer sa partition, surtout dans les matières touchant à la lutte contre le réchauffement climatique. Christian Moleka pense que le Président Tshisekedi devra insister sur



Félix Tshisekedi lors de sa dernière prestation à la tribune des Nations Unies

ce point : « Je crois qu’il pourra projeter peut-être ce que les enjeux autour du Congo aujourd’hui et demain, à la fois sur des questions climatiques. On l’a vu très engagé sur les questions écologiques, sur les questions de la batterie avec la voiture électrique, avec le rôle d’un Congo assez majeur sur l’industrie automobile. Il y a des questions comme ça, des projections sur lesquelles il pourra toujours évoquer. La problématique de l’exploitation du gaz sous le bassin de la forêt équatoriale qui a été très critiquée également. Et des questions il peut se pro-

poser tout en restant assez assis sur les questions politiques intérieures ». La 78^e session de l’Assemblée générale des Nations Unies promet de faire le point sur la réalisation de l’agenda 2030 sur le développement, à travers les Objectifs de développement durable (ODD). Sur ce point précis, la RDC a d’ores et déjà intégré cette dynamique dans son programme de développement. Ce qui s’est traduit par la gratuité de l’enseignement de base et la couverture santé universelle.

Jean-Louis Miaswekama,

journaliste-économiste, pense, quant à lui, que le Président Félix Tshisekedi ne devrait pas manquer d’évoquer ce sujet dans son discours de ce mercredi : « Concernant le développement, oui, parce que l’action du Président Tshisekedi, c’est peut-être pas de directement nous donner le développement, si vous voulez que je le dise, mais de nous mettre dans une dynamique de développement. Je pense que si on arrive à améliorer la qualité de l’enseignement, parce que maintenant, on essaie avec la gratuité de l’enseignement, et si on emmène cela, c’est aussi dans le cadre du développement aussi durable et du capital humain. La santé, la même chose. Atteindre la couverture santé universelle, ce sont déjà les deux bases qu’il faut pour le capital humain nécessaire pour le développement, pour mettre en valeur le pays et lui donner une économie prospère ».

Mais, sur la question électorale qu’on attendra le plus le Président de la République. Il devra donner des assurances au Monde non seulement sur sa volonté d’organiser les élections à la date convenue du 20 décembre,

mais aussi de sa capacité de la CENI de tenir ces élections générales sur l’ensemble de la République.

« Kinshasa tiendra-t-il à relever le défi logistique lié aux élections du 20 décembre 2023 ? Les Nations Unies voudront sûrement attendre une réponse claire et nette du Président Félix Tshisekedi. Il ne s’agit plus de tenir de belles promesses, mais il doit prouver cartes sur table que, dans les conditions actuelles, la République Démocratique du Congo est en mesure d’organiser les élections à la fin de cette année. Les Nations Unies sont au courant de toutes les difficultés que rencontre la CENI. Je pense qu’avec son discours de ce mercredi devant la tribune des Nations Unies, Félix Tshisekedi a l’avantage de dire toute la vérité au monde entier. Il ne devrait pas se gêner de demander de l’aide s’il estime que la RDC ne saura pas tout organiser seule. C’est le moment pour lui de se repentir pour éviter un chaos généralisé si jamais les élections ne se tiennent pas ou sont mal organisées », a confié à Econews un acteur politique proche de l’Opposition ».

L'Assemblée nationale adopte ce mercredi le projet de calendrier de la session de septembre

A l'Assemblée nationale, on veut aller vite pour boucler à temps la session de septembre, essentiellement consacrée à l'examen de la loi de finances 2024. Mardi, la conférence des présidents a fixé les priorités de cette session qu'elle soumet ce mercredi à la plénière pour examen et adoption.

TIGHANA M.

La session ordinaire de septembre 2023 fait focus sur l'examen et vote de la loi de reddition des comptes, exercice 2022, ainsi que la loi de finances, exercice 2024. C'est le député national Joseph Lembi Libula, rapporteur de l'Assemblée nationale, qui en a fait le compte rendu, mardi 19 septembre, en son cabinet de travail au Palais du peuple.

Selon lui, la conférence des présidents a été convoquée lundi 18 septembre 2023, conformément à l'article 60 du Règlement intérieur qui régit le fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Plusieurs points ont été inscrits à l'ordre du jour, à savoir l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion de la conférence des présidents, la communication du président de l'Assemblée nationale l'examen et l'adoption du

projet de calendrier des travaux de la session en cours et la tenue de prochaines séances.

Plusieurs observations techniques d'ordre administratif ont été soulevées et plusieurs décisions ont été prises dont le bureau est chargé de leur suivi et de leur exécution.

«Ce qu'il faut retenir de cette rencontre est que cette session qui est d'ailleurs la dernière de cette législature, le calendrier des travaux sera écourté par rapport aux élections qui se tiendront le 20 décembre de cette année. Nous avons donné priorité à certaines matières, entre autres, la reddition des comptes, le budget de la République pour l'exercice 2024 et quelques projets de ratification. Les échanges ont été fructueux et tous étions d'accord pour l'adoption de ce calendrier de manière plus pratique. La séance plénière de ce mercredi 20 septembre est consa-



Une vue partielle de l'Assemblée nationale à l'ouverture de la session de septembre

crée à l'adoption de ce calendrier et le vendredi 22 septembre, il y aura une autre plénière sur la reddition des comptes, exercice 2022», a-t-il indiqué à la presse.

On sait néanmoins que cette session parlementaire n'ira pas jusqu'au 15 décembre 2023, date prévue pour sa clôture.

Compte tenu des contraintes électorales, la session en cours devait s'arrêter bien avant l'échéance prévue, a prévenu le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso.

«Au regard des contraintes du calendrier électoral et après concertation entre les Bureaux de deux

Chambres du Parlement, les travaux de la présente session seront suspendus afin de permettre aux députés et sénateurs de participer aux prochaines élections dont la campagne va débuter le 19 novembre prochain», avait précisé Christophe Mboso dans son discours d'ouverture de cette session.

RDC : à trois mois des élections, le climat répressif se durcit à Kinshasa

Un représentant de Moïse Katumbi, figure de proue de l'opposition et candidat à la présidentielle de décembre, a été convoqué lundi devant la Cour militaire. Les sombres affaires et les atteintes aux droits humains se multiplient.

C'est le lundi 18 septembre 2023 que la Cour militaire a entamé l'audience de Salomon Idi Kalonda, le bras droit de Moïse Katumbi, président de la formation Ensemble pour la République et candidat à la présidentielle de décembre prochain. L'avocat belge Alexis Deswaef, qui souhaitait assister son client à Kinshasa, n'a pas reçu de visa.

Et à la veille du week-end, c'est le journaliste Stanislas Bujakera qui a été transféré à la prison centrale de Makala. Le correspondant de Jeune Afrique avait été placé sous mandat d'arrêt provisoire après la publication d'un article – non signé – qui mettait en cause les renseignements militaires dans le meurtre du député national Chérubin Okende, figure de proue du parti Ensemble.

Dans ce climat délétère, le mouvement citoyen La LUCHA dénonce «un climat de répression généralisée visant l'opposition et la société civile». A trois mois des élections, prévues pour le 20 décembre prochain...

L'une des premières cibles

de ce «climat» a été le parti Ensemble de Moïse Katumbi, ce dernier étant crédité d'une grande popularité. Me Deswaef a souligné que son client n'avait pas accès aux avocats de son choix, ajoutant : «Tout se passe comme s'il était le prisonnier personnel du chef de l'Etat».

LA GR À L'ORIGINE DE LA TUERIE DE GOMA

Quant à Chérubin Okende, rappelons que son corps a été retrouvé en juillet dans son véhicule alors que, la veille, il avait répondu à une convocation de la Cour constitutionnelle. Le cadavre portait des traces de mauvais traitements et d'une tentative d'étouffement. Mais le décès a été attribué à un coup de feu qui aurait été porté par le chauffeur du véhicule... après la mort de la victime.

Deux pays qualifiés d'«amis», l'Afrique du Sud et la Belgique, avaient accepté de dépêcher un expert à Kinshasa. Les spécialistes ont pu examiner le corps du défunt, mais deux mois après le crime, leurs conclusions n'ont toujours pas été publiées.

Voici une semaine, le quartier populaire de Keshero à Goma, dans l'est du pays, a été le théâtre d'un véritable carnage, qui a fait – officiellement – 48 morts, sinon une centaine. On en sait plus aujourd'hui sur

le déroulé des événements : une foule, sans armes mais munie de réserves de nourriture comme pour soutenir un siège, se trouvait en prière dans une église dite «messianique» et elle se préparait à manifester pour réclamer le départ de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco) et des organisations humanitaires. Vers 4h du matin, le bâtiment a été pris d'assaut par la Garde républicaine (GR) qui a tiré dans la foule désarmée. C'est par la suite, au cours de la débandade qui a suivi, qu'un policier a été tué.

Contrairement à ce qui a été déclaré initialement, la mort du représentant de l'ordre n'a donc pas été la cause des événements : c'est de sang-froid que la GR, une unité d'élite, a ouvert le feu dans l'église. Puisque d'après ses statuts, la GR ne peut répondre qu'à un ordre donné au niveau de la présidence, la responsabilité politique de cette opération doit être imputée au chef de l'Etat et à son cabinet. Jusqu'à cette date, les corps des victimes, entassés dans l'hôpital voisin de Kahindo, n'ont pas été identifiés, n'ont pas reçu de sépulture et les voisins se plaignent des odeurs qui se dégagent du charnier.

Cette tuerie n'est pas une première : le 24 mars dernier

déjà, la GR était intervenue à Lubumbashi pour disperser une réunion de l'Unafec (Union nationale des fédéralistes du Congo). Les tirs avaient fait 25 tués et l'opinion s'était déjà interrogée sur la composition de la Garde républicaine.

DES PRATIQUES QUI RAPPELLENT LE RÉGIME MOBUTU

La GR, composée de jeunes Kasaiens bien équipés, bien formés (en Israël pour certains), a alors été comparée à la tristement célèbre Division spéciale présidentielle (DSP), qui faisait régner la terreur parmi les opposants au président Mobutu. Ceux qui, à l'époque, se trouvaient particulièrement visés étaient les militants de l'UDPS, le parti d'Etienne Tshisekedi, le père du président actuel Félix.

Désormais, le parti UDPS, matrice du régime d'aujourd'hui, n'est pas épargné non plus : Jean-Marc Kabund, son ancien président, a été condamné à sept ans de prison. Une lourde peine pour un ancien militant de base, devenu président du parti puis écarté après avoir osé critiquer le chef de l'Etat. En première instance, il n'avait été condamné qu'à trois ans de prison mais la Cour de cassation a porté sa peine à sept ans.

Quant à Paul Nsapu, Kasaien d'origine, il avait été

placé à la tête du Comité national de défense des droits de l'homme après avoir présidé la Fédération internationale des droits de l'homme et d'aucuns le considéraient comme un proche de la famille Tshisekedi. Son passé ne l'a pas protégé : il vient d'avoir été contraint à la démission après avoir rendu visite en prison au député Salomon Kalonda et à Jean-Marc Kabund. Quant au comité supérieur de l'audiovisuel, il a suspendu pour 90 jours une radio qui avait suivi les activités du parti Ensemble et le ministère de Justice a été saisi de son cas.

Aujourd'hui, les plus anciens observateurs du Congo évoquent les pratiques qui illustrent le régime Mobutu. Ils se demandent avec amertume si des conseillers de ce dernier, ou leurs descendants, n'auraient pas été «recyclés» par le pouvoir actuel, qui renouerait ainsi avec les méthodes autoritaires.

D'une époque à l'autre, une différence s'impose cependant : à la fin de son règne, le régime Mobutu était régulièrement critiqué par les capitales occidentales et son successeur Joseph Kabila n'a guère été épargné. Dans le cas présent, sauf dans le cas du journaliste Bujakera, c'est la gêne qui prévaut.

COLETTE BRAECKMAN (LE SOIR/BELGIQUE)

Abidjan accueille, les 20 et 21 septembre 2023, la 9^{ème} édition du réseau MAKUTANO

La 9^{ème} édition du Business Forum de MAKUTANO, premier réseau d'affaires d'Afrique centrale, se tient, les 20 et 21 septembre 2023, au Sofitel Hôtel Ivoire d'Abidjan. Cet événement majeur, qui aura lieu pour la première fois hors de la République Démocratique du Congo et de la sous-région, réunira plus de 150 personnalités dont des chefs de gouvernements, des décideurs publics, des dirigeants du secteur privé ainsi que des

leaders de la société civile afin de contribuer à la libération du potentiel commercial intra-africain inexploité. Pour honorer son initiatrice, la femme d'affaires congolaise Nicole Sulu, le vice-Premier ministre en charge de l'Economie, Vital Kamerhe, a fait le déplacement de la capitale ivoirienne. En s'internationalisant, MAKUTANO va à la conquête de l'Afrique. Après Abidjan, c'est Johannesburg, en Afrique du Sud, qui est visé.

Le réseau d'affaires MAKUTANO, premier du genre en Afrique centrale, fêtera son 10^e anniversaire en 2024. Dans la perspective de cette étape importante et afin de conforter son ambition panafricaine, MAKUTANO tient son forum 2023 en Côte d'Ivoire, hub d'affaires d'Afrique de l'Ouest. Pour Nicole Sulu, sa fondatrice, «cette décision stratégique souligne l'ambition de MAKUTANO de contribuer au développement du continent en favorisant les échanges et les partenariats entre les décideurs de tous les pays africains».

Le forum MAKUTANO réunit, les 20 et 21 septembre 2023 au Sofitel Hôtel Ivoire, 150 décideurs des secteurs public et privé, tant au niveau panafricain qu'international. Cet événement exclusif offre une plateforme unique pour parler développement économique du continent et stimuler

les échanges commerciaux intra-africains dont le potentiel inexploité est estimé à 22 milliards USD.

Selon Nicole Sulu, la fondatrice du réseau d'affaires MAKUTANO, «l'objectif est aussi de construire à Abidjan un forum qui génère des résultats concrets, durables et mesurables à court, moyen et long terme». Cela signifie que le forum visera à produire des actions tangibles pour stimuler la croissance économique, créer des emplois et améliorer les conditions de vie des populations.

Pour son édition 2023, le «MAKUTANO hors les murs» parlera énergies renouvelables, agrobusiness, création de champions africains, recherche de financements mais aussi promotions des arts et industries culturelles et créatives. Il fera aussi un focus particulier sur les opportunités d'investissement en RDC et en Côte d'Ivoire, deux pays qui pré-



Mme Nicole Sulu, initiatrice du réseau MAKUTANO

sentent un potentiel économique significatif.

La RDC, riche en ressources naturelles, offre une multitude d'opportunités d'investissement dans divers secteurs tels que l'exploitation minière, l'agriculture, l'énergie et les infrastructures. Le pays est en effet le premier producteur africain de cui-

vre et possède d'importantes réserves de cobalt, d'or, de diamants, entre autres.

La Côte-d'Ivoire quant à elle, est considérée comme l'un des moteurs de l'économie ouest-africaine. Le pays est le premier producteur mondial de cacao et un acteur majeur dans la production de café, d'huile de palme et de co-

ton. De plus, la Côte d'Ivoire a connu une croissance économique soutenue ces dernières années, grâce à une politique économique favorable aux investissements et à une stabilité politique relative.

Le succès de cette initiative dépendra toutefois en grande partie de la mise en œuvre effective des idées et accords qui naîtront durant le forum. Cela signifie que les discussions et les engagements pris lors de l'événement devront se traduire par des actions concrètes et des politiques efficaces sur le terrain. Cela nécessitera non seulement un engagement fort de toutes les parties prenantes, mais aussi un suivi et une évaluation réguliers pour s'assurer que les progrès sont réalisés et que les obstacles sont surmontés. Un rôle que le réseau Makutano entend bien jouer à l'issue du forum.

AVEC INTERNATIONAL-LEADER.COM

Invasion de la concession minière de COMIDE par des unités des FARDC : JUSTICIA ASBL dénonce

Dans un communiqué daté du 18 septembre 2023, JUSTICIA ASBL rappelle la nécessité de la «mise en œuvre des principes volontaires sur la sécurité et les droits humains en RDC». L'ONG dénonce le fait que les militaires des forces armées congolaises ne devraient pas être mis à contribution pour insécuriser les entreprises minières : cas de l'entreprise COMIDE». Communiqué.

«JUSTICIA ASBL, une organisation de promotion et protection des droits humains et développement basée en République Démocratique du Congo, facilitatrice du groupe de travail sur les Principes Volontaires en matière de sécurité et droits humains pour les provinces du Haut-Katanga et de la Lualaba, est vivement préoccupée par la montée des incidents sécuritaires sur les sites des entreprises minières opérant dans les deux provinces précitées et le dernier cas en date est celui des événements inédits se déroulant sur la mine de COMIDE, entreprise membre du groupe ERG2.

En effet, dans la nuit du 13 au 14 septembre 2023, près de 100 militaires des forces armées congolaises ont investi les installations de l'entreprise COMIDE en cassant le matériel de forage, brûlant les tentes servant d'abri aux éléments de la Police des Mines et menaçant quelques éléments des FARDC qui ont abandonné le dé-

pôt d'explosifs que l'entreprise utilise pour les services de minage.

Cet abandon du site d'explosifs entre les mains des personnes incontrôlées constitue un grand danger non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour les communautés locales qui sont tout autour de la mine de COMIDE.

Des informations en notre possession renseignent que ces militaires envahisseurs se seraient ligüés avec des jeunes des villages voisins du site se réclamant membres du parti politique UNAFEC et disposant des machettes et autres armes blanches, percevant indûment des taxes auprès des coopératives et autres creuseurs illégaux qui alimentent ce vaste réseau maffieux avec la bénédiction de quelques services de l'Etat.

JUSTICIA ASBL tient à rappeler que ces incursions musclées dateraient de plusieurs mois déjà, si pas années et que des coopératives appartenant aux sujets libanais et pakistanais comme IS-MAEL et IBRAHIM, non autrement identifiés, seraient de mèche avec un certain Claude KIPELEKA se faisant passer pour un des conseillers du Président de la République, Felix Antoine TSHISEKEDI. Les précités, avec leurs coopératives illégales et creuseurs clandestins à l'appui, utilisent des engins pour extraire de manière industrielle plus de 100 camions de minerais riches en cui-

vre et cobalt par jour au vu et au su des autorités provinciales.

JUSTICIA ASBL s'inquiète que des alertes lancées et par la société civile et par l'entreprise elle-même ne soient suivies d'aucune action du gouvernement central, laissant crédibiliser les rumeurs selon lesquelles des personnalités proches de la famille du Chef de l'Etat tireraient des avantages de cette exploitation minière sauvage.

Pour rappel, la République Démocratique du Congo a reçu en mai dernier, une notification officielle comme membre de l'Initiative Internationale "Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains" dont le Secréariat International est basé à Genève et qu'à ce titre, elle devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que des forces combattantes ne ternissent l'image de prestige des minerais congolais. Suite aux probables violations des droits humains dont se rendraient coupables les FARDC sur les sites minières, la RDC pourrait en être préjudicié.

JUSTICIA ASBL s'étonne, par ailleurs, que malgré les dénonciations contenues dans des rapports officiels et non officiels indexant certains membres de la famille du Chef de l'Etat comme bénéficiaires directe de ce vaste réseau maffieux, ce dernier n'a pris aucune mesure pour les empêcher, donnant ainsi l'impression

que les investisseurs miniers en RDC ne seraient pas sécurisés.

Pire encore, même les annonces faites par l'Auditeur Supérieur près la Cour Militaire de l'ex-Katanga enjoignant les militaires d'évacuer les sites minières dont l'échéance a été écoluée depuis le 17 septembre 2022 conformément à sa lettre émise le 13 septembre 2022 portant le numéro AMS/KAT/0385/012/22 avec comme objet retrait de tous les éléments dans les mines, dépôts minières et autres, sont restées lettre morte, à croire que le réseau maffieux est tellement puissant qu'il échappe à tout contrôle du pouvoir.

Face à ce qui précède, JUSTICIA ASBL recommande :

* Au Chef de la maison civile du chef de l'Etat

- De diligenter une enquête sur Monsieur Claude KIPELEKA et de le traduire en justice pour l'utilisation des militaires à commettre des actes contraires à leurs devoirs et des violations des droits humains.

- De sensibiliser tous les membres de la famille présidentielle à ne pas être parmi les personnes qui ternissent le nom du chef de l'Etat.

* A l'Auditeur Général près la Haute Cour Militaire

- D'ouvrir des actions en justice contre tous les militaires ou magistrats militaires qui se seraient compromis dans la commission

des violations des droits de l'homme sur le site de COMIDE et autres sites minières qui sont victimes.

- De contribuer à l'application de la mesure prise par le Conseil Supérieur de sécurité prise lors de la réunion du 13 avril 2019 tenue à Lubumbashi, interdisant la présence des militaires sur les sites minières

* Au Chef d'état-major des FARDC

- De déployer une nouvelle équipe de militaires dans les provinces du Haut Katanga et du Lualaba pour faire déguerpir tous les militaires et policiers non éligibles qui sèment terreur et désolation sur les sites minières

* A l'entreprise minière COMIDE

- De faire connaître ses préoccupations aux autorités judiciaires congolaises pour espérer obtenir réparation des préjudices subis par le fait de ces incursions.

* Aux Responsables du parti politique UNAFEC

- D'éduquer leurs militants à ne pas se mêler des actes de violence ou de vol des minerais commis par les militaires FARDC dans les sites minières de la province de Lualaba ».

FAIT À KINSHASA, LE 18 SEPTEMBRE 2023 JUSTICIA ASBL.



BANQUE CENTRALE DU CONGO

NOTE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE

Numéro 9.1/2023, semaine du 1^{er} au 08 septembre 2023

CONJONCTURE ECONOMIQUE EN BREF

I. Evolution de la conjoncture internationale et régionale

- Les perspectives à long terme de l'économie mondiale ont été assombries par la succession des crises. Le taux de croissance demeure inférieur à sa moyenne de long terme. Conjuguée à un environnement encore favorable au maintien des mesures de durcissement par les Banques Centrales, la résilience à court terme s'avère fragile. Les dernières estimations du Fonds monétaire international (FMI) projettent un taux de croissance mondiale de 3,0% en 2023 contre 3,5% réalisé en 2022.
- Pour l'Afrique sub-saharienne, la croissance du PIB réel est projetée à 3,5% en 2023 et 4,1% en 2024 respectivement.

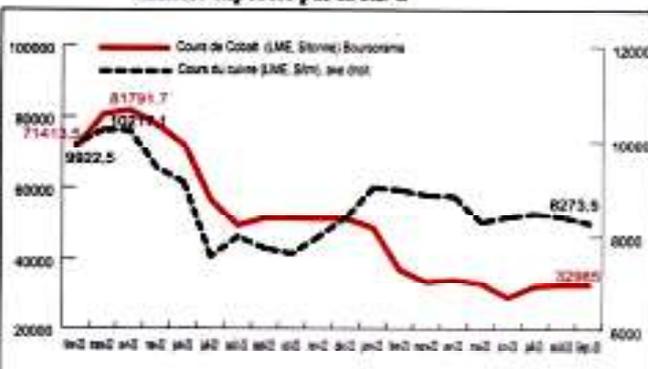
Tableau 1. Evolution de la croissance mondiale et des principaux partenaires commerciaux de la RDC (en %)

	2022	2023	2024
Croissance mondiale	3,5	3,0	3,0
Economies avancées	2,7	1,5	1,4
dont			
Etats-Unis	2,1	1,8	1,0
Zone Euro	3,5	0,9	1,5
Economies Emergentes et en Développement	4,0	4,0	4,1
dont			
Chine	3,0	5,2	4,5
Afrique du Sud	1,9	0,3	1,7
Afrique Sub-saharienne	3,9	3,5	4,1

Source: Elaboré sur base des données publiées par le FMI (juin 2023).

- De manière globale, les cours des produits d'exportation de la RDC ont évolué favorablement sur les marchés mondiaux. En effet, le prix du cuivre s'est établi à 8.273,50 USD la tonne d'une semaine à l'autre, soit une légère baisse de 2,38% tandis que celui du cobalt est resté inchangé, se fixant à 32.985,00 USD la tonne.

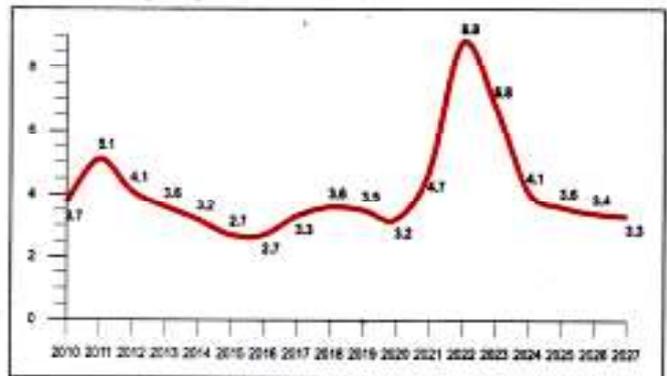
Graphique 1. Evolution mensuelle des prix des principaux produits miniers exportés par la RDC



Source: BCC, sur base des données de Boursoverse et Galbraz24.fr.

- L'inflation devrait ralentir à 6,8% en 2023 venant de 8,7% l'année passée due à la poursuite des politiques monétaires restrictives de la plupart des grandes banques centrales dans le monde. Les effets de ces politiques devraient davantage ralentir le taux d'inflation en 2024 et en 2025.

Graphique 2. Evolution de l'inflation mondiale entre 2010 et 2027 (en %)



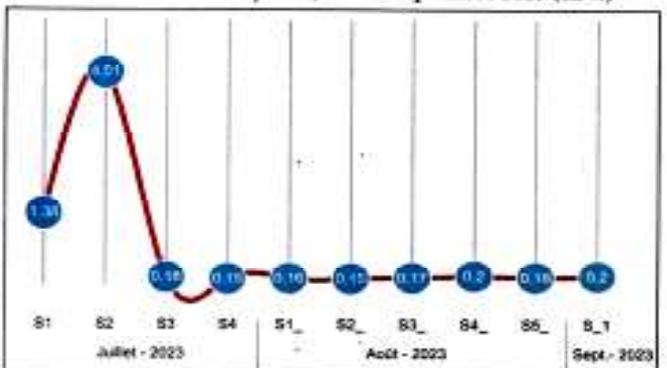
Source: BCC, sur base des données recueillies dans le Site Web Statista 2023.

II. Evolution des principaux indicateurs de la conjoncture économique de la RDC

2.1. Evolution de la croissance économique et de l'inflation

- Selon les estimations du Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCM), le taux de croissance sera de 6,8% en 2023 venant 8,9% en 2022 il serait soutenu principalement par secteur minier.
- Le taux d'inflation hebdomadaire est passé de 0,18% à 0,20% en légère augmentation d'une semaine à l'autre.

Graphique 3. Comportement de l'inflation hebdomadaire au cours des mois de juillet, août et septembre 2023 (en %)



Source: Banque Centrale du Congo, sur base des données de TNS.

- A fin août 2023, le rythme de formation des prix mensuelle s'est fixé à 0,86% contre 5,79%, fin juillet passé; induit principalement par la bonne coordination des actions des politiques entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo. En glissement annuel, le taux d'inflation s'est établi à 22,49% venant de 22,61% à fin Août dernier. Au 08 septembre courant, le taux d'inflation en cumul annuel s'est établi à 17,71%.

Tableau 2. Evolution de l'inflation mensuelle et en glissement annuel en 2023

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	Sept-23
Inflation mensuelle	2,54	1,50	1,47	1,01	0,78	2,29	5,79	0,86	0,20
Inflation en glissement annuel	16,47	16,82	16,99	16,97	16,97	17,7	23,34	22,62	22,80

Source: Banque Centrale du Congo, sur base des données de l'INS.

2.2. Comportement du taux de change

- Au cours de la semaine sous analyse, les cours de change interbancaire et parallèle se sont établis à 2.555,84 CDF et 2.526,50 CDF pour un dollar américain; soient des dépréciations hebdomadaires respectives de 1,9% et de 1,8%.

Tableau 3. Evolution du taux de change interbancaire et parallèle

Date	Cours indicatif		Cours parallèle			
	Moyen	Var. (%)	Acheteur	Vendeur	Moyen	Var. (%)
Evolution mensuelle du taux de change, et de sa variation (en %)						
30-déc-22	2016,6		2126,6	2190,0	2138,3	
31-janv-23	2032,5	-0,8	2190,0	2250,0	2220,0	-3,7
28-févr-23	2036,0	-0,2	2291,7	2311,0	2301,4	-3,5
31-mars-23	2036,3	-0,02	2318,0	2326,0	2322,0	-0,9
28-avr-23	2230,8	-8,7	2331,0	2346,0	2338,5	-0,7
31-mai-23	2318,5	-3,7	2390,0	2361,0	2355,5	-0,7
29-juin-23	2411,9	-4,0	2418,3	2437,2	2427,8	-3,0
31-juil-23	2427,9	-0,7	2433,0	2541,0	2487,0	-2,4
31-août-23	2488,8	-2,4	2485,0	2495,0	2480,0	0,3
Evolution hebdomadaire du taux de change, et de sa variation (en %)						
28-juil-23	2489,5		2530,0	2558,0	2544,0	
04-août-23	2425,1	1,8	2405,0	2482,0	2443,5	4,1
11-août-23	2438,6	-0,4	2427,0	2456,0	2441,5	0,1
18-août-23	2457,0	-0,9	2440,0	2486,0	2463,0	-0,9
25-août-23	2485,7	-0,4	2496,0	2526,0	2510,5	-1,9
01-sept-23	2508,3	-1,7	2488,0	2495,0	2481,5	1,2
08-sept-23	2555,8	-1,9	2508,0	2545,0	2526,5	-1,8
Evolution journalière du taux de change (semaine sous analyse)						
01-sept-23	2508,3	1,2	2488,0	2495,0	2481,5	-0,1
04-sept-23	2493,5	-0,6	2472,0	2500,0	2486,0	-0,2
05-sept-23	2376,1	0,6	2475,0	2505,0	2490,0	-0,2
06-sept-23	2485,6	-4,8	2482,0	2516,0	2499,0	-0,4
07-sept-23	2477,6	0,7	2496,0	2525,0	2510,5	-0,6
08-sept-23	2555,8	-3,1	2508,0	2545,0	2526,5	-0,6
11-sept-23	2271,2	12,5	2544,0	2586,0	2565,0	-1,5
12-sept-23	2451,9	-7,4	2506,0	2555,0	2530,5	1,4
13-sept-23	2276,9	7,7	2500,0	2536,0	2518,0	0,5

Source: Banque Centrale du Congo

III. Réactions des politiques macroéconomiques

3.1. Au plan de la politique monétaire

- La continuité d'une politique monétaire restrictive au niveau de la BCC.

3.2. Au plan de la coordination des politiques budgétaire et monétaire

- La suppression des paiements en cash aux guichets de la BCC;
- La poursuite et le respect du pacte de stabilité consacrant le non financement monétaire de déficits de l'Etat;
- Le maintien et le suivi des mesures de stabilisation prises par le Gouvernement et la Banque centrale.

IV. Facteurs de risque et recommandations

4.1. Facteurs de risque

Au plan externe

- L'annonce de la poursuite du durcissement des politiques monétaires par les grandes banques centrales à travers le monde;
- La continuité de la guerre en Ukraine.

Au plan interne

- L'augmentation saisonnière de la demande intérieure liée à la rentrée scolaire, et aux perspectives des festivités de fin d'année 2023 qui alimentent une demande de devises pour financer les importations.

4.2. Recommandations

- Le maintien et le suivi des mesures prises conjointement par la Banque Centrale et le Gouvernement pour la stabilisation de l'économie;
- Le suivi et contrôle des facteurs de la liquidité bancaire par la Banque centrale;
- La mise en place et exécution des politiques de diversification de l'économie, et l'accélération des investissements en infrastructures publiques. ■

MCM



Suka na Boule!

RENDEZ-VOUS

VENDREDI **29 SEPTEMBRE**

SUR NOTRE SITE INTERNET



www.sukanaboule.cd

POUR DÉCOUVRIR
LES **520 PROJETS RETENUS**
SUR **22.253 SOUMMISSIONS.**



| [sukanaboule](https://www.sukanaboule.cd)

Les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale auront lieu comme prévu à Marrakech, confirme la DG du FMI

La Directrice générale du FMI a confirmé la tenue, comme prévu du 9 au 15 octobre à Marrakech, des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale.

La Directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, a déclaré, lundi, que les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale auront bien lieu, comme prévu, à la même date à Marrakech.

«L'annonce que nous faisons avec le ministre (marocain, NDLR) de l'Economie et des Finances et le Président de la Banque mondiale est que les réunions se dérouleront comme prévu», à Marrakech du 9 au 15 octobre prochain, a précisé Mme Georgieva, dans une interview exclusive accordée à la MAP.

La Directrice générale de l'institution financière, qui prend part à la 78^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, a, par ailleurs, exprimé, au nom du FMI et de la Banque mondiale, ses remerciements aux «autorités et peuple marocains pour l'attention qu'ils portent à ces réunions annuelles».

Tout en se disant «très

reconnaissante» au Maroc pour son hospitalité, Mme Georgieva a assuré: «Nous ferons de notre mieux en tant qu'institutions pour aider» le Royaume après le séisme qui a frappé plusieurs provinces et préfecture du pays.

Il s'agit, a-t-elle dit, d'un «message de solidarité» avec le Royaume et avec tous les pays confrontés à des chocs, «car nous vivons dans un monde davantage exposé aux chocs et nous devons y faire face ensemble».

«C'est exactement ce que symboliseront les réunions annuelles» lorsque le monde se réunira au Maroc, a dit la Directrice générale du FMI.

Ce rendez-vous d'envergure rassemblera près de 14.000 délégués issus de 190 pays membres de ces deux institutions internationales, dont les dirigeants du secteur public (banques centrales, ministères des finances et du développement, parlementaires) et du secteur privé, ainsi



La Directrice générale du FMI

que des représentants d'organisations de la société civile et des experts issus des milieux universitaires.

C'est la première fois en 50 ans que ces Assemblées se tiennent sur le continent africain.

Selon le FMI, le Maroc servira de carrefour pour discuter des enjeux mondiaux à un moment où la coopération est plus vitale que jamais, en mettant l'accent sur les

défis ainsi que sur les opportunités notamment en Afrique et au Moyen-Orient.

SÉISME D'AL HAOUZ: LE FMI SALUE LE LEADERSHIP DE SM LE ROI

Revenant sur le séisme qui a frappé la région d'Al Haouz qui vient d'endeuiller le Maroc, Mme Kristalina Georgieva a salué la réponse du Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

«J'ai été pendant cinq ans commissaire humanitaire et chargé de la réponse aux crises et j'ai constaté à maintes reprises que lorsqu'une nation s'unit, elle peut surmonter les défis les plus dramatiques. Et c'est ce que fait le Maroc sous le leadership de Sa Majesté le Roi», a déclaré Mme Georgieva dans une interview exclusive à la MAP.

«Il est très important qu'en temps de crise, un pays se rassemble» et fasse preuve de solidarité, a ajouté la cheffe de l'institution financière internationale. Elle a, en outre, salué la «générosité des cœurs» de tous les Marocains qui ont fait montre d'un élan de solidarité remarquable pour venir en aide aux personnes affectées par le séisme.

Cette solidarité en dit long sur la générosité des cœurs du peuple marocain. «Je sais que lorsque nous viendrons (à Marrakech en octobre prochain pour les réunions annuelles du FMI et la Banque mondiale), nous serons accueillis avec la même générosité», a-t-elle indiqué.

Avec MAP

Alliances des Etats du Sahel : Le G5 Sahel est mort, vive le G3 !

La naissance, le 16 septembre à Bamako, de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), regroupant le Mali, le Burkina et le Niger, n'est qu'une demi-surprise. La véritable surprise, c'est la vitesse de gestation de ce nouveau regroupement, pas ses objectifs.

En effet, moins de 2 mois après le coup d'Etat qui a déposé le président Mohamed Bazoum et l'exigence des chefs d'Etat de la CEDEAO de voir «restaurer l'ordre constitutionnel immédiatement», sous peine d'une intervention militaire, les soutiens du général Tchiani, en l'occurrence les gouvernements du Mali et du Burkina, n'ont pas chômé pour formaliser leur alliance après leur déclaration commune contre cette éventuelle «agression illégale et insensée».

La «riposte immédiate» qu'ils ont annoncée en cas de déploiement de la force d'attente de la CEDEAO au Niger avait besoin d'un cadre légal pour s'exprimer. Et si la CEDEAO n'a pas encore trouvé le bon jour, la bonne tactique et la bonne stratégie pour déployer l'ECOMOG au Niger, ses contempteurs, notamment le Mali et le Burkina eux, se préparent à cette éventualité. Rien d'étonnant alors que

le nouveau pouvoir du Niger soit partie prenante à cette nouvelle alliance.

En attendant que les organes législatifs de ces 3 pays aient validé l'acte de naissance de l'AES en ratifiant la «Charte du Liptako-Gourma», ses signataires, à savoir le colonel Assimi Goïta, le capitaine Ibrahim Traoré et le général Abdourahmane Tchiani, montrent qu'ils ont pleinement conscience des défis communs qui sont ceux de leurs pays, soient-ils conjoncturels. Ces défis communs, c'est le président Assimi Goïta qui les résume le mieux dans sa déclaration sur X (ex-Twitter) annonçant l'événement : «J'ai signé ce jour avec les chefs d'Etat du Burkina Faso et du Niger; la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel ayant pour objectif d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle au bénéfice de nos populations». Et son ministre des Affaires étrangères de préciser à des journalistes que «cette alliance sera une conjugaison des efforts militaires et économiques entre les 3 pays... Notre priorité, c'est la lutte contre le terrorisme dans les 3 pays».

On ne peut mieux résumer les 17 articles de cette

charte du Liptako-Gourma, dont le nom rappelle opportunément les liens séculaires d'histoire et de géographie avant leurs défis communs actuels liés à la remise en cause de leur souveraineté territoriale par les groupes armés terroristes, et honni soit qui ne voit en cette AES qu'une solidarité, pis un syndicat d'officiers putschistes.

Certes, on ne peut pas passer sous silence la situation politique actuelle des 3 Etats alliés, marquée par l'avènement de pouvoirs peu ou prou militaires qui ne répondent pas à tous les critères de la démocratie libérale qui peine à s'enraciner en Afrique depuis au moins un quart de siècle. On se demande alors si ces prononciamientos ne sont pas des avatars supplémentaires des difficultés des Etats africains à construire leur développement et leur unité dans une stabilité institutionnelle forte. L'AES ne serait alors qu'un épiphénomène, un regroupement de plus, à l'aune des ambitions panafricanistes jamais abouties de fortes personnalités au pouvoir. Ambitions éphémères, le temps de leur vie au pouvoir, si ce n'est leur mise en œuvre qui a été édulcorée par la bureaucratie de super fonc-

tionnaires, grassement payés à aller de séminaire en séminaire, de sommet de chefs d'Etat en sommet de chefs d'Etat. Pire, certaines organisations régionales ou sous-régionales ont sombré dans une léthargie de la Belle au bois dormant.

On citera, au nombre de ces regroupements qui ont fait long feu, la défunte Fédération du Mali, la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CENSAD), l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Conseil de l'entente ou le G5 Sahel. Que Modibo Kéita, Mouammar Kadhafi et Félix Houphouët-Boigny doivent se retourner dans leurs tombes de voir leurs idées généreuses mourir de leur belle mort ou végéter dans un silence assourdissant, quand les défis de l'heure devraient les faire bouger utilement ! Et pour le G5 Sahel, la communauté internationale, notamment l'Union européenne, peut éprouver des regrets pour la bonne raison que l'engagement de ce dernier dans la lutte contre le terrorisme au Sahel est inversement proportionnel au financement qu'il a reçu, plus de 420 millions d'euros.

Alors si l'AES, que l'on pourrait surnommer le G3 Sahel, peut occire le G5 éponyme, peu

de Sahéliens pleureront ce dernier. Au contraire, au Mali, au Burkina, au Niger et ailleurs, beaucoup crieront : «Le G5 Sahel est mort, vive le G3 Sahel». Et qui sait si le Tchad et la Mauritanie, pays membres du si peu actif G5 Sahel, convaincus par les objectifs et les résultats futurs de l'AES, veulent y fédérer leurs efforts, on applaudira ce phœnix des sables en croisant les doigts pour qu'il soit une machine de guerre victorieuse, ne serait-ce que pour l'objectif conjoncturel de lutte contre les groupes armés terroristes qui déstabilisent la sous-région.

Par ailleurs, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU, auxquelles les Etats membres de l'AES réaffirment leur appartenance dans le préambule de la charte du Liptako-Gourma en déclarant s'inscrire dans «la nécessité de poursuivre les luttes héroïques menées par les peuples et les pays africains pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique», devraient saisir la balle au bond pour accompagner cette initiative de regroupement. Elle n'est pas de trop et ne doit pas être une organisation sous-régionale de plus.

Avec L'OBSERVATEUR PAALGA

Tensions entre l'Inde et le Canada, les deux pays expulsent des diplomates

Suite au meurtre de Hardeep Singh Nijjar, un leader sikh et citoyen canadien, au Canada, en juin dernier, Justin Trudeau a mis en cause New Delhi dans cet assassinat. Un diplomate indien a été expulsé du territoire hier lundi. Et ce mardi 19 septembre,

l'Inde a, à son tour, ordonné l'expulsion d'un haut diplomate canadien et qualifié d'« absurdes » les accusations d'Ottawa. Les relations entre les deux pays étaient déjà amères, elles deviennent très tendues.

Après les accusations du Canada, la réaction de l'Inde a été rapide, pointe notre correspondant à New Delhi, Sébastien Farcis. Elle rejette les accusations du Canada, considérées comme « absurdes et motivées », et soutient respecter les principes « démocratiques ». « Nous sommes un Etat démocratique avec un engagement fort en faveur de l'Etat de droit », déclare dans un communiqué le ministère indien des Affaires étrangères.

New Delhi réfute donc avoir ordonné l'assassinat de Hardeep Singh Nijjar, un militant indépendantiste sikh, citoyen canadien considéré comme un séparatiste extrémiste et recherché par les autorités indiennes. Cette accusation de crime contre l'Inde très grave.

Après avoir convoqué l'opposition, le Premier ministre Justin Trudeau déclarait hier qu'il existait des « éléments crédibles selon lesquels il existerait un lien possible entre les agents du gouvernement de l'Inde et le meurtre de Hardeep Singh Nijjar (un leader sikh), citoyen canadien » en juin dernier. Suffisamment crédibles en tout cas pour que le Canada expulse un haut diplomate indien.

« L'implication de tout gouvernement étranger dans le meurtre d'un citoyen canadien sur le sol canadien constitue une violation inacceptable de notre souveraineté », a poursuivi Trudeau. Quelques minutes plus tard, Mélanie Joly, sa ministre des



Un panneau à l'extérieur du temple Guru Nanak Sikh Gurdwara est visible après l'assassinat du leader sikh Hardeep Singh Nijjar dans l'enceinte de ce même temple en juin 2023, à Surrey au Canada

Affaires étrangères, annonçait l'expulsion du chef de l'agence de renseignement indienne au Canada (RAW). « Les allégations selon lesquelles un représentant d'un gouvernement étranger aurait pu être impliqué dans le meurtre d'un citoyen canadien ici, au Canada, sur le sol canadien, sont non seulement préoccupantes, mais elles sont totalement inacceptables », a déclaré Mélanie Joly.

UN MILITANT RECHERCHÉ PAR LES AUTORITÉS INDIENNES

Militant pour la création d'un Etat sikh connu sous le nom de Khalistan, Hardeep Singh Nijjar était recherché par les autorités indiennes pour des faits présumés de terrorisme et de conspiration en vue de commettre un meur-

tre. Des accusations qu'il niait, selon l'Organisation mondiale des Sikhs du Canada, une organisation à but non lucratif qui affirme défendre les intérêts des sikhs canadiens.

Depuis ce meurtre et les manifestations qui l'ont suivi au Canada, la tension est montée entre Ottawa et New Delhi. Le gouvernement indien accuse celui de Justin Trudeau de fermer les yeux sur les activités de nationalistes sikhs radicaux qui prônent la création d'un Etat sikh indépendant dans le nord de l'Inde.

Ottawa a suspendu récemment les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec l'Inde et la ministre du Commerce a annulé la semaine dernière un déplacement prévu dans le pays en octobre. Le gouvernement canadien a exhorté lundi le

gouvernement indien à « coopérer pour éclaircir cette affaire », précisant que Justin Trudeau avait évoqué ce sujet avec le Premier ministre indien Narendra Modi lors du sommet du G20, quelques jours avant.

NARENDRA MODI INQUIET DES « ACTIVITÉS ANTI-INDIENNES AU CANADA »

L'Inde s'est souvent plaint de l'activité de la diaspora sikh à l'étranger, notamment au Canada, susceptible selon New Delhi de relancer le mouvement séparatiste grâce à une aide financière massive. Le Premier ministre indien, Narendra Modi, a exprimé début septembre ses « vives inquiétudes quant à la poursuite des activités anti-indiennes des éléments extrémistes au Canada » lors de sa rencontre avec Justin Trudeau,

à l'occasion du dernier rassemblement du G20 en Inde. Justin Trudeau avait ensuite déclaré à la presse qu'il défendrait toujours « la liberté d'expression, la liberté de conscience et la liberté de manifester pacifiquement », tout en agissant contre la haine.

L'Etat indien du Pendjab, qui compte environ 58% de Sikhs et 39% d'Hindous, a été secoué par un violent mouvement séparatiste dans les années 1980 et au début des années 1990, au cours duquel des milliers de personnes ont trouvé la mort. Aujourd'hui, les partisans les plus virulents du mouvement sont principalement issus de la diaspora pendjabie. Le Canada est le pays qui compte le plus grand nombre de sikhs en dehors de leur Etat d'origine, le Pendjab, en Inde.

Avec AFP

Lampedusa : Bruxelles propose un plan en dix points

« L'immigration irrégulière est un défi européen qui a besoin d'une réponse européenne », a lancé la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, lors de sa visite ce dimanche (17.09) sur l'île de Lampedusa.

La petite île italienne proche des côtes de la Tunisie a été dépassée par l'arrivée la semaine dernière entre lundi et mercredi de quelque 8.500 migrants, à bord de près de 200 bateaux.

« Ce qui se joue ici, c'est l'avenir que l'Europe veut se donner », a lancé Ursula von der Leyen, alors que l'Union

européenne (UE) continue à naviguer à vue sur la question migratoire avec une solidarité souvent affichée mais pas toujours assumée.

La présidente de la Commission européenne est arrivée à Lampedusa avec un plan en dix points, lequel ne contient finalement pas beaucoup de nouveautés. Et surtout, il ne peut être mis en œuvre sans la volonté des Etats membres.

MÉCANISME DE RELOCALISATION

Bruxelles veut par exemple renforcer le mécanisme de répartition des de-

mandeurs d'asile à travers l'UE pour soulager les principaux pays d'arrivées, que sont l'Italie, la Grèce, l'Espagne, Chypre, et Malte. Encore faut-il que les autres jouent le jeu. Il y a plus d'un an, un objectif de 8000 relocalisations avait été fixé. Un an plus tard, seuls 1500 ont effectivement eu lieu.

La semaine dernière, l'Allemagne a même totalement fermé la porte à l'Italie et a fait savoir qu'elle n'accepterait plus de migrants venant de ce pays jusqu'à nouvel ordre. La raison, est que Rome ne remplirait pas son plus son devoir, en refu-

sant de reprendre les demandeurs d'asile déjà enregistrés en Italie comme le prévoit le règlement de Dublin.

L'EXTRÊME-DROITE EN PROFITE

Le renforcement de la coopération avec la Tunisie et la Libye a été annoncé, soit les principaux pays de départ de ceux qui arrivent en Italie. Là aussi, le doute est permis, puisque le partenariat avec la Libye existe depuis des années, et a clairement montré ses limites.

Enfin, Bruxelles voudrait notamment accélérer les retours vers les principaux pays

d'origine, comme la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina Faso. Cela doit passer par des actions de sensibilisation pour dissuader les départs.

Et pendant ce temps, cet immobilisme continue à faire le jeu de l'extrême-droite, qui instrumentalise cette situation d'urgence et les images pour dénoncer la « submersion migratoire », pour reprendre les termes de la française Marine Le Pen, ou d'un « acte de guerre », pour cette fois citer Matteo Salvini, le vice premier ministre italien.

Avec DW

Linafoot : deuxième victoire consécutive pour V. Club, Don Bosco accroche Lubumbashi Sport

Après sa défaite face au Dauphin Noir, l'AS V. Club a retrouvé le sens de la gagne en imposant sa loi, mardi au stade Tata Raphaël, à l'AS Céleste de Mbandaka. A Lubumbashi, Don Bosco a contraint Lubumbashi Sport à un match nul.

NANA K.

La 29^{ème} édition du championnat de la Linafoot (Ligue nationale de football) s'est poursuivie, le mardi 19 septembre 2023, dans différents stades de la République Démocratique du Congo.

A Kinshasa au stade Tata Raphaël de la Kethule, l'AS V. Club s'est imposée devant l'AS Céleste de Mbandaka par un score de deux buts à zéro (2-0), dans une rencontre amplement disputée. C'est la deuxième victoire consécutive enregistrée par les Moscovites de la capitale, après un mauvais début du championnat face aux Gomatraciens de Dauphin Noir.

L'ouverture du score de l'AS V. Club est intervenue à

la 68^{ème} minute par Kiatula, avant que Napo alourdisse le score à la 80^{ème} minute. Avec cette victoire, V. Club totalise six points en trois sorties.

A Lubumbashi au stade TP Mazembe de Kamalondo, le CS Don Bosco a fait jeu égal d'un but partout (1-1) face à Lubumbashi Sport. Ce sont pourtant les Salésiens qui étaient les premiers à ouvrir le score à la 38^{ème} minute par Pephito Bahoso. Le but d'égalisation de Lubumbashi Sport est intervenu sur penalty converti par Kasongo Bahati.

A Likasi au stade Kikula, l'US Panda B52 a négocié un match nul d'un but partout (1-1) partout face à FC Simba

Trois rencontres sont prévues ce mercredi 20 septembre 2023. A Kinshasa au stade Tata Raphaël, l'AC Kuya offrira son hospitalité à l'AC



Rangers sous le coup de 13h30. En seconde partie, DCMP reçoit l'AS Dauphin Noir de Goma à 15h30.

Le même mercredi à Kolwezi au stade Dominique Diur, FC Blessing ira à l'assaut de Sa Majesté Sanga Balende de Mbuji-Mayi.

En conférence de presse d'avant-match, le coach Ndonda Mutombo s'est exprimé en ces termes : « Nous avons déjà perdu deux fois par forfait, nous aborderons ce match comme un lion blessé ». Et d'ajouter : « Nous serons en

face d'une équipe qui a déjà glané six points alors que jusque là nous n'avons aucun point. Obligatoirement, nous sommes déterminés à gagner nos points ».

A noter que Sa Majesté Sanga Balende a perdu ses premiers matchs par forfait.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Tighana MASIALA
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

EPFKIN : les clubs désapprouvent la décision de jouer les matches au terrain Kurara Mpova

Les clubs sociétaires de l'Entente provinciale de football de Kinshasa (EPFKIN) ont désapprouvé le choix du terrain du centre Kurara Mpova de la Fédération congolaise de football association (FECOFA) pour le démarrage du championnat, lundi 18 septembre, a appris l'ACP dans un communiqué émanant de ces clubs.

« Etant brutalement informés ce vendredi 15 septembre 2023 par le comité exécutif sur la tenue des premières journées du championnat au terrain Kurara Mpova, au motif de la non-praticabilité du terrain PNC de Lemba; étonnés qu'aucun autre terrain dans la ville de Kinshasa ne soit mis à la disposition de l'EPFKIN et d'autres implications, nous rejetons l'idée de commencer le championnat à Kurara Mpova », ont déclaré ces clubs dans le communiqué.

Selon eux, les trajets qui séparent les permanences des équipes au terrain de Kurara Mpova, les embouteillages que connaît depuis quelque temps la ville de Kinshasa, ainsi que la fatigue prévisible dans le chef des joueurs, constitueraient un véritable handicap pour la qualité du jeu. Cet exercice serait, ont-ils soutenu, épuisant physiquement, mentalement



Une rencontre de l'EPFKIN au terrain GD de la commune de Lemba

et financièrement.

Dans cette situation, les clubs ont évoqué l'incertitude du comité exécutif de l'EPFKIN sur le choix des terrains après les premières journées.

« Le stade Tata Raphaël, les terrains du campus de Kinshasa ainsi que l'annexe du stade des martyrs, voire le stade des Martyrs, peuvent

bien accueillir les matches de l'EPFKIN. Ainsi, sollicitons l'implication aux côtés du comité exécutif pour mener les démarches auprès des pouvoirs publics, dans le but d'obtenir l'octroi de terrains pour la tenue du championnat, avant tout démarrage », ont fait remarquer les présidents des clubs, initiateurs de ce com-

munié.

Pour rappel, le comité exécutif de l'EPFKIN avait décidé vendredi, de délocaliser au terrain Kurara Mpova les matches de la première journée prévus au terrain de la Police nationale congolaise (PNC) dans la commune de Lemba.

AVEC ACP

Affaire Centurion : auditionné mardi 19 septembre, Thierry Mbulamoko prêt à tout déballer à la Cour de cassation

Enfin, Thierry Mbulamoko, coordonnateur de l'APLC (Agence de prévention et de lutte contre la corruption) a été entendu mardi par le Parquet près la Cour de cassation dans l'affaire Centurion, mettant en cause le cabinet sud-africain « Centurion Law Group » qui réclame 36 millions USD à la République Démocratique du Congo sur l'arrangement de 180 millions USD convenu avec le négociant suisse Glencore ! Le Parquet près la Cour de cassation s'intéresse au coordonnateur Mbulamoko qui s'est permis d'engager la République dans une « Lettre d'engagement » signée le 22 juillet 2022 avec Centurion. C'est se servant de cette « lettre d'engagement » - du reste non reconnu par Kins-

hasa - que le cabinet sud-africain réclame 36 millions USD à l'Etat congolais auprès de la Cour arbitrale de Paris. Jusqu'où ira la Cour de cassation ? Nul ne le sait. Une chose est sûre : Thierry Mbulamoko n'a pas passé la nuit à la Cour de cassation. Il est rentré libre, avec la promesse de continuer son audition ce jeudi. Quoi qu'il en soit l'interpellation de Thierry Mbulamoko est un coup dur pour l'APLC. C'est l'honneur de cette agence, un service spécialisé de la Présidence de la République censé prévenir et lutter contre la corruption, qui est en jeu. A la justice de faire toute la lumière pour qu'éclate la vérité !

HUGO TAMUSA

Quelle que soit la durée de la nuit, le jour finit toujours par poindre, dit un vieil adage. Dans l'affaire Centurion, du nom du cabinet sud-africain qui exige de l'Etat congolais auprès de la Cour arbitrale de Paris le paiement de 36 millions USD, l'on apprend que Thierry Mbulamoko, coordonnateur de l'APLC (Agence de prévention et de lutte contre la corruption), un service spécialisé de la Présidence de la République, a finalement été entendu mardi par le Parquet près la Cour de cassation.

Prévue à 10 heures, c'est finalement vers 14h30, apprend-on, que son audition a commencé pour se terminer tard dans la soirée. Le plus évident est que le coordonnateur de l'APLC est rentré libre, avec la promesse de retourner ce jeudi pour continuer son audition.

S'est-il montré coopératif avec la justice ? Sans doute, rapportent les sources internes du Parquet près la Cour de cassation.

Les mêmes sources indiquent que Thierry Mbulamoko aurait dénoncé des complices au niveau du cabinet du Président de la République. Il aurait refusé, dit-on, de tomber seul, prêt au



grand déballeage.

Que reproche-t-on à Thierry Mbulamoko ?

En effet, selon les informations recoupées par Econews, Thierry Mbulamoko a été au centre d'un accord - conclu loin des regards aussi bien de la Présidence de la République que du Gouvernement - qui vaut aujourd'hui à la République Démocratique du Congo un procès devant la Cour arbitrale de Paris. Le cabinet Centurion réclame à la RDC un paiement de 36 mil-

lions USD sur les 180 millions USD qu'a payé le Suisse Glencore en réparation de ses actes de corruption en RDC.

Quel a été donc l'apport de Centurion ? C'est l'énigme que le Parquet près la Cour de cassation tente de pénétrer. Ce qui met directement en cause le coordonnateur Mbulamoko, présenté comme celui ayant engagé - sans titre ni qualité - la République par une « lettre d'engagement » signée le 22 juillet 2022 en Afrique du Sud avec Centurion Law Group. C'est cette

lettre qui vaut aujourd'hui un procès à la RDC à Paris. Sur la table, Centurion exige le paiement de ses 36 millions USD, selon l'accord conclu avec Thierry Mbulamoko.

Selon les informations parvenues à Econews, on apprend que l'interrogation du Parquet près la Cour de cassation a tourné sur trois questions principales, notamment : Qu'est-ce qui a guidé la démarche de Thierry Mbulamoko vers Centurion ? Qui a signé l'ordre de mission par lequel il s'est rendu en juillet 2022 en Afri-

que du Sud ? Pourquoi avait-il nié son engagement dans la « lettre d'engagement » conclu avec Centurion ?

Autant de questions pour lesquelles le Parquet près la Cour de cassation voudrait avoir des réponses précises.

Quoi qu'il en soit, l'interpellation de Thierry Mbulamoko pour des faits liés à la corruption ternit terriblement l'image de l'APLC, un service spécialisé de la Présidence de la République créé spécialement pour lutter contre ce fléau. Que reste-t-il de l'APLC, après que son coordonnateur l'ait jetée en pâture ?

Dans les couloirs de la Présidence et au sein même de l'APLC, l'on pense que le coordonnateur Mbulamoko devait prendre de la hauteur en rendant simplement le tablier. Ça serait une belle manière de se mettre à la disposition de la justice pour aider à l'éclatement de la vérité.

Si Mbulamoko ne se rapproche de rien, il devait donc faire preuve de ce sursaut de bon sens pour sauver autant son honneur que celui de l'APLC que le Président Félix-Antoine Tshisekedi avait créé pour lutter contre la corruption, ce fléau qui gangrène la République Démocratique du Congo.

